



Caisse d'allocations familiales du Var



caf.fr Mon compte



Caf Mon compte



3230

#LaCafÀVosCôtés !

SOMMAIRE

Zoom sur...

- [La Caf du Var déménage...](#)

1 - Offre de service à destination des allocataires

- [Prime d'activité et RSA : déclarer ses ressources sera désormais plus facile !](#)
- [Rsa : une offre de services en ligne pour accompagner les usagers dans leurs démarches](#)

2 - Offre de service à destination des familles

- [La Quinzaine des Familles : le kit de communication bientôt disponible](#)

3 - Offre de service à destination des partenaires

- [ALSH : un nouveau plan de formation Inclusion handicap 2025-2026](#)
- [Appel à projets Petite Enfance : bilan des lauréats de l'année 2024](#)
- [Formations Petite Enfance 2025 : programmes et inscriptions](#)
- [Convention de subvention : évolution du portail Mon Compte Partenaire AFAS](#)
- [AFAS Mon Compte Partenaire : notifications de subvention, de paiement, et d'indu mises en ligne et téléchargeables](#)

4 - Les rendez-vous du côté des partenaires

- [2 avril : Journée mondiale de l'autisme, avec la CPAM du Var](#)

La Caf du Var déménage...

Pour améliorer l'accueil de ses usagers et optimiser les espaces de travail de ses équipes, la Caf déménage, quitte son siège pour s'installer dans le quartier de La Loubière à Toulon.

Bien au-delà d'un simple changement de lieu, ce déménagement s'inscrit dans une volonté d'améliorer nos conditions de travail et d'accueil, tout en renforçant notre efficacité au service des allocataires.

L'objectif est de :

- Proposer un cadre de travail optimisé pour nos équipes, afin de poursuivre nos missions dans les meilleures conditions.
- Offrir un accueil physique modernisé, fluide et accessible à tous, conçu pour mieux répondre aux besoins des usagers.
- Faciliter la collaboration avec nos partenaires grâce à des espaces plus modulables et conviviaux.

La Caf du Var déménage... mais le service reste !



Ce déménagement, qui se concrétisera à la fin du 1er trimestre 2025, inclut également la réorganisation de nos espaces d'accueil sur les communes de Toulon et de La Garde.

A compter de fin mars 2025, les allocataires et usagers pourront retrouver tous les services de la Caf :

À compter du 25 mars sur la commune de Toulon :

Au 75 chemin du Loubière à Toulon.

Ouvert du lundi au vendredi de 8h à 16h sans interruption

À compter du 27 mars sur la commune de la Garde :

A la Maison France Services de la Planquette
217 Mail de la Planquette 83130 La Garde

Ouverture au public uniquement sur rendez-vous :

- Les lundis de 8h30 à 12h30 et 13h30 à 16h00
- Les jeudis de 8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h30

Les usagers peuvent prendre [rendez-vous en ligne sur caf.fr](https://caf.fr) !

Et les accueils de Brignoles, Draguignan et Fréjus ? Ils ne sont pas concernés par ce déménagement et continuent à vous accueillir selon les mêmes modalités.

Retrouvez les adresses et les horaires des points d'accueil sur la page "[Trouvez un point d'accueil](#)".

**La continuité des services reste notre priorité absolue
avant, pendant et après ce déménagement.**

**Tous nos services en ligne restent disponibles 24/24 et 7/7 sur caf.fr
et via l'application Caf-Mon Compte.**

Des questions, des réponses...



[Une page dédiée est disponible sur caf.fr](https://caf.fr) avec toutes les informations pratiques (accès, services, foire aux questions, etc.).

Nous vous invitons à la consulter pour en savoir plus.

Mieux accueillir ses usagers

L'accueil situé quartier de la Loubière est de son côté entièrement repensé au bénéfice des usagers :

- Une superficie de plus de 110 m² par rapport à l'accueil de Toulon à la Rode.
- Deux espaces distincts : un espace rendez-vous renforcé (8 boxes) et un espace numérique en libre-service ou accompagné selon sa maturité numérique, pour réaliser ses démarches en ligne.
- Un 3^{ème} espace hybride et évolutif permettant des ateliers collectifs avec des partenaires, notamment autour de l'inclusion numérique des publics.
- Une file d'attente dans l'accueil, avec une organisation pensée et adaptée à des flux plus importants et davantage de flexibilité.
- Une circulation améliorée grâce à la présence d'une entrée et d'une sortie distinctes améliorant ainsi la gestion des flux et le repérage dans l'espace.

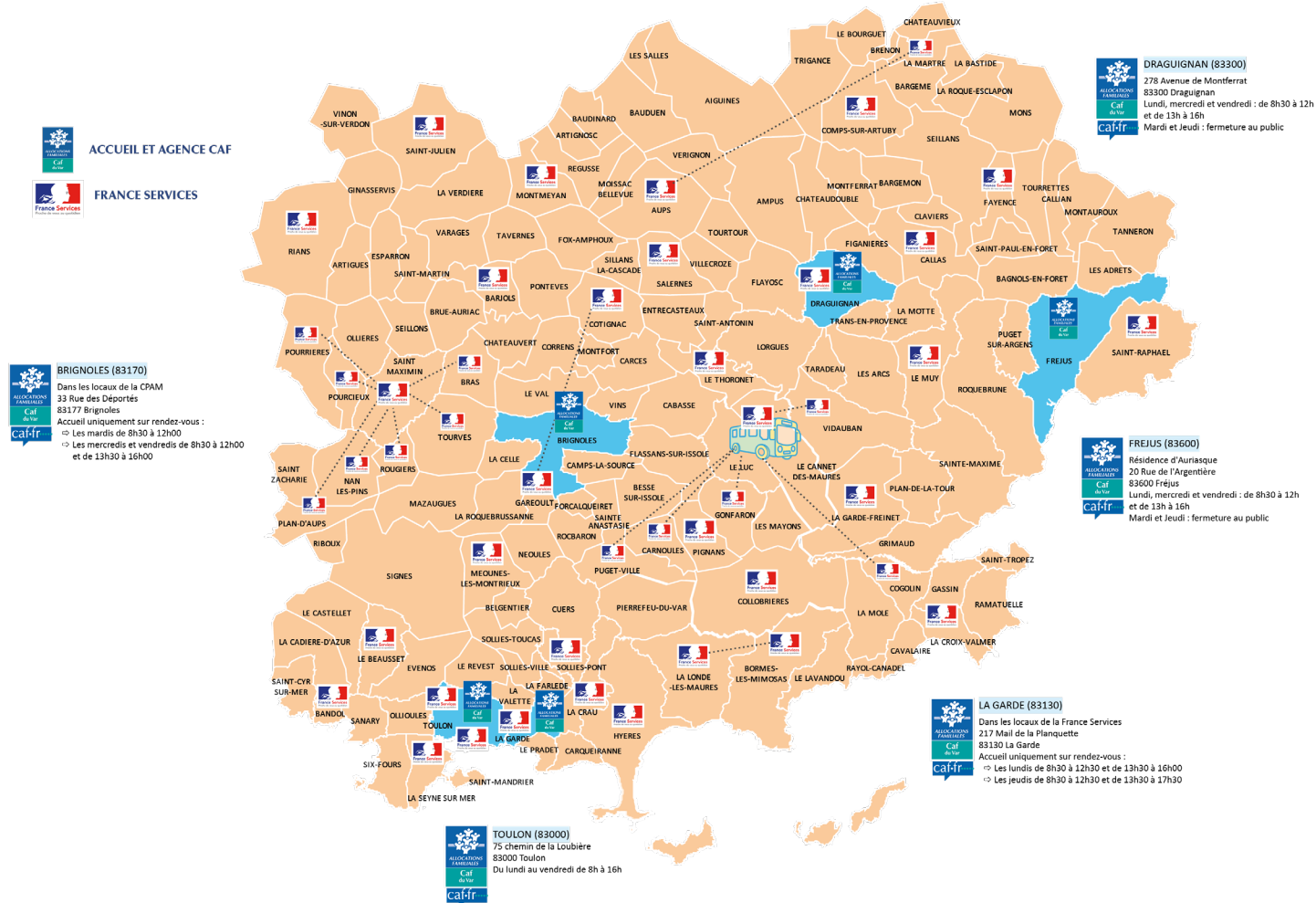
Nouvelle adresse, nouveaux accès : on vous guide !

Les nouveaux locaux sont facilement accessibles en transports en commun. Un parking public est situé à proximité (Parking du Silo) pour vous accueillir dans les meilleures conditions à compter de la fin du premier semestre 2025. Durant la période transitoire de travaux de la voirie, l'accès à notre accueil se fait :

- **En voiture** : accès via le boulevard Raynouard. Nous vous recommandons de suivre la signalisation en place pour rejoindre nos locaux.
- **À pied** : Il est possible d'emprunter :
 - La passerelle au-dessus de la voie ferrée
 - Le Chemin de La Loubière ou encore via le parc de La Loubière



Une présence territoriale maintenue à l'Est comme à l'ouest de TPM



- 3 accueils Caf à Toulon, Draguignan et Fréjus, en flux et en rendez-vous.
- 3 points d'accueil sur rendez-vous dans les locaux de nos partenaires : les locaux de la Cpm à Brignoles et à La Seyne-sur-mer et les locaux de la France services à la Garde. Un partenariat avec France Travail pour l'organisation des rendez-vous des droits et des devoirs pour les nouveaux allocataires du RSA (Dispositif VIT).
- 30 France services réparties sur tout le département (dont le Bus "l'itinér@nt France Services" qui couvrira l'ensemble du territoire du Massif des Maures).

Et bientôt, une extension de l'offre (4e trimestre 2025) :

- Une extension des rendez-vous en accueil physique.
- Un aller-vers avec des équipes au cœur des territoires et des quartiers.

Nouveaux lieux, nouveaux liens : une dynamique renouvelée pour notre partenariat

La Caf du Var franchit une nouvelle étape dans sa démarche d'innovation et de collaboration avec ses partenaires. Après le lancement de notre site dédié en décembre dernier, nous nous apprêtons à investir notre nouveau siège, pensé comme un véritable tiers-lieu partenarial.

Un nouveau siège conçu pour collaborer

Ce nouveau siège sera aussi le vôtre !

Dans cet espace moderne et ouvert, nous accueillerons régulièrement nos partenaires pour des formations, des réunions et des démarches d'innovation à travers notre Lab. Inscrit au cœur de notre démarche Caf&Co – "Faire avec et pour ses partenaires", ce lieu favorisera l'émergence de projets collectifs ambitieux.

Nous vous tiendrons informés des événements à venir et des opportunités de collaboration.

Un site web pour un partenariat plus connecté



Parce que la collaboration passe par des échanges fluides et efficaces, nous avons créé www.caf83-partenaires.fr, un site pensé pour et avec nos partenaires. Conçu à partir de vos retours, il va bien au-delà des pages "professionnels" du caf.fr en offrant un espace plus intuitif, interactif et évolutif, au service de notre coopération.

Grâce à ce site, vous pouvez :

- Suivre des actualités ciblées selon votre domaine d'intervention.
- Accéder à un agenda unique regroupant webinaires, formations et rencontres professionnelles.
- Vous abonner aux lettres d'information pour rester informé en temps réel.
- Profiter d'une navigation simplifiée pour un accès rapide aux services de la Caf.

Mais ce n'est qu'un début ! Premier semestre 2025, le site évoluera pour renforcer encore les liens entre nous, avec de nouvelles fonctionnalités interactives : notifications en temps réel, trombinoscope cartographique pour mieux identifier vos interlocuteurs, et bien d'autres innovations à venir.

Nous vous invitons à explorer ce site, à le partager avec vos équipes et à participer à son évolution. Construisons ensemble un partenariat toujours plus connecté et collaboratif !

Pour toute question concernant cette transition, n'hésitez pas à contacter votre interlocuteur habituel à la Caf du Var. Nos équipes restent disponibles par téléphone et par mail, et nos engagements partenariaux continuent sans interruption durant la phase de transition.

De nouvelles adresses postales



Pour les courriers allocataires :

CAF DU VAR

75 Chemin de La Loubière
83000 Toulon

Dans le cadre de ce déménagement, l'adresse postale "BP 1405 83056 TOULON CEDEX", dédiée à nos partenaires et nos prestataires (et ne concernant pas les dossiers allocataires), sera également remplacée par l'adresse TSA suivante :

CAF DU VAR

TSA 51369
83083 TOULON CEDEX

Nous vous prions de bien vouloir mettre à jour vos bases de données et vos documents administratifs en conséquence afin d'adresser toute correspondance ou livraison à notre nouvelle adresse à partir de cette date.

Vos interlocuteurs ainsi que nos coordonnées téléphoniques et électroniques restent inchangés.

Prime d'activité et RSA : déclarer ses ressources sera désormais plus facile !

SOLIDARITÉ À LA SOURCE

Prime d'activité, RSA :
Vérifiez, validez, c'est déclaré !



La branche Famille est engagée dans la mise en place progressive du programme de Solidarité à la source. Celui-ci est notamment basé sur une récupération automatisée des informations nécessaires au calcul des droits des allocataires, via le dispositif de ressources mensuelles (DRM).

A compter du 1er mars, l'adossement de la prime d'activité et du revenu de solidarité active (RSA) sera généralisé à toutes les Caf du territoire national.

Dans le Var, cette avancée concernera 109 000 personnes.

Déclarations pré-remplies : une démarche "fiable, simple et juste"

Les bénéficiaires du RSA et de la Prime d'activité n'auront plus besoin de remplir eux-mêmes la ligne correspondant à leur salaire et/ou celle correspondant à leurs revenus de remplacement (allocation chômage, indemnités journalières de sécurité sociale, pension d'invalidité ou de retraite, etc.). Ces lignes seront pré-remplies par la Caf ou la MSA avec le montant net social qui aura été transmis par l'employeur ou par l'organisme versant des prestations sociales.

La déclaration de tous les autres types de ressources (revenus des travailleurs indépendants, revenus perçus à l'étranger, pensions alimentaires, dons et secours...) reste obligatoire et à compléter par l'utilisateur.

Quelles sont les étapes de déclaration pour l'utilisateur ?

1. Se munir des bulletins de paie ou des relevés de prestations des mois concernés.
2. Se connecter à son espace Mon Compte et cliquer sur la notification de déclaration trimestrielle de ressources.
3. Vérifier pour chaque mois si le montant pré-rempli est identique au montant net social indiqué sur les bulletins de paie ou sur les relevés de prestations.
4. Si besoin, compléter la déclaration avec les autres types de ressources prises en compte pour le calcul des droits.
5. Cliquer sur "Valider".

Autre nouveauté : le mois de référence est décalé d'un mois, pour correspondre au mois de versement par l'employeur ou l'organisme débiteur (et non pas au mois de perception sur le compte bancaire de l'allocataire). Les mois concernés seront indiqués dans la DTR.



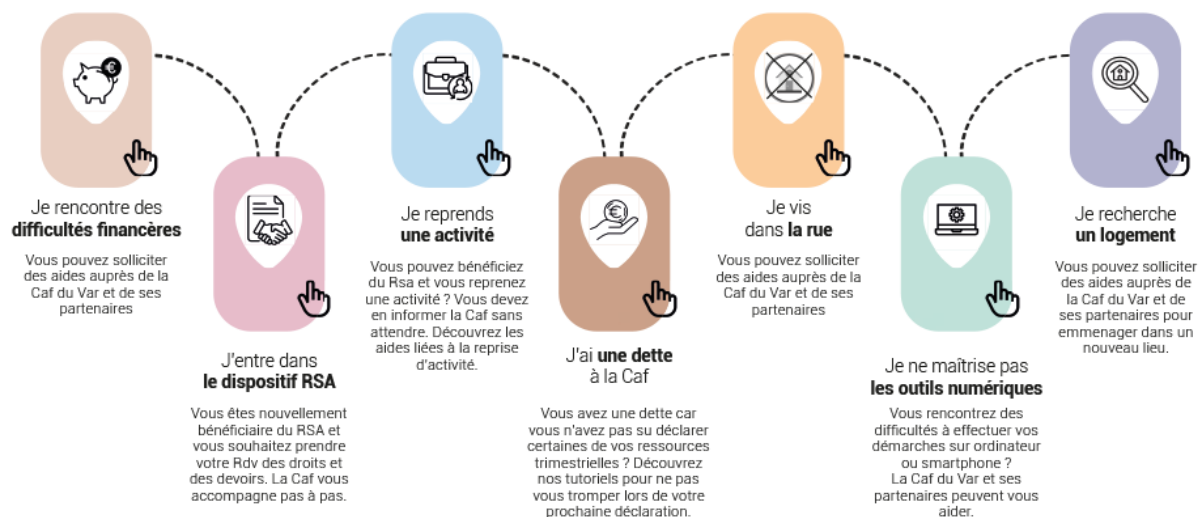
Pour rappel, la solidarité à la source a commencé depuis le 1^{er} mars et s'appliquera sur les prochaines trimestrialités en avril et en mai.



A savoir :

En cas d'erreur sur le montant pré-rempli dans la DTR, l'utilisateur pourra corriger ce montant, le supprimer ou ajouter un autre montant, comme dans la déclaration des impôts sur le revenu. Cette modification du montant préaffiché fera l'objet d'un contrôle systématique.

Rsa : une offre de services en ligne pour accompagner les usagers dans leurs démarches



La Caf du Var accompagne les bénéficiaires du RSA avec une nouvelle offre de service dédiée.

Dans le cadre de son engagement à soutenir les usagers dans leurs parcours de vie, la Caf du Var met à disposition [une page dédiée sur caf.fr](#) pour faciliter l'accès aux droits et aux services.

Ce nouveau parcours en ligne est conçu pour guider les bénéficiaires et futurs bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) à travers les différentes étapes de leur parcours, qu'il soit personnel ou professionnel.

Les objectifs de cette initiative :

- Informer sur les droits et devoirs des bénéficiaires.
- Simplifier les démarches administratives, souvent perçues comme complexes, grâce aux services en ligne de la Caf.
- Proposer un accompagnement personnalisé en collaboration avec les partenaires de la Caf, en mettant en lumière les dispositifs adaptés à chaque situation.

Découvrez cette nouvelle page sur le site [caf.fr](#) et partagez cette information avec vos publics pour les aider à mieux accéder à leurs droits.



RSA et reprise d'activité

Cdi, mi-temps, intérim... quel que soit le type de contrat retrouvé, il est indispensable de le déclarer auprès des principaux intéressés : France Travail, la Cpm en cas de changement de secteur d'activité ou de création/reprise d'entreprise ; et enfin la Caf. Pour plus d'information, consultez la fiche pratique "Rsa et reprise d'activité" (à mettre en ligne).

La Quinzaine des Familles : le kit de communication bientôt disponible

LA QUINZAINE DES FAMILLES

29 mars au 13 avril 2025

Conférences, expos, jeux,
spectacles, ateliers,
ciné-débat... dans tout le Var !



Cet événement est organisé avec le soutien du Schéma Départemental des Services aux Familles du Var, les référents de territoires Parentalité et les associations partenaires.



La Quinzaine des familles 2025 approche à grands pas ! Pour vous accompagner dans la promotion de cet événement phare, la Caf du Var met à votre disposition un kit de communication complet.

Vous organisez une animation, un atelier ou une rencontre ? **Pour vous aider, un kit de communication a été conçu pour vous, afin d'optimiser vos différentes communication auprès des familles !**

Ce kit comprend :

- ▶ Le logo officiel de l'événement
- ▶ Une version numérique de l'affiche
- ▶ Un visuel pour les réseaux sociaux
- ▶ Une affiche par territoire
- ▶ Une vidéo promotionnelle
- ▶ Un flyer de promotion de l'application Tipi

Où le récupérer ?

Le kit vous sera transmis ces prochains jours par mail et disponible via notre site internet partenaires.

Le programme de la Quinzaine des familles est disponible sur Tipi !

Comme l'année dernière, tous les événements de cette nouvelle édition sont accessibles directement sur l'application Tipi. Chaque partenaire est donc invité à saisir directement ses événements depuis son compte partenaires membres.

Ensemble, faisons de cette édition 2025, un temps fort pour les familles du territoire.



Mais Tipi, ce n'est pas que pendant la Quinzaine des familles : toute l'année, vous y trouverez des contenus variés pour accompagner les parents d'enfants de 0 à 18 ans. Articles, vidéos, podcasts...

Tipi, c'est aussi un excellent outil pour repérer les initiatives dans tout le Var. Tout au long de l'année, les partenaires y proposent des événements et des temps d'échange pour informer, partager et créer du lien avec leur public. Parce qu'accompagner les parents, c'est aussi leur offrir des espaces de rencontre et de soutien.

Retrouvez toutes les informations et le kit de communication Tipi directement [sur la page dédiée, disponible sur le site Partenaires.](#)

ALSH : un nouveau plan de formation Inclusion handicap 2025-2026

La Caf du Var a reconduit pour 2025 et 2026 le plan de **FORMATIONS INCLUSION HANDICAP EN ALSH** et propose des formations "Loisirs & Handicap" afin de sensibiliser les personnels d'animation des centres de loisirs varois à l'accueil d'enfants en situation de handicap.

Les modules proposés sont les suivants :



- les conditions d'un accueil inclusif réussi (1 journée obligatoire pour suivre les autres modules)
- le lien avec les familles (1 journée)
- les troubles du Spectre Autistique (TSA) (1 journée)
- les troubles "DYS" et l'hyperactivité (1 journée)
- les troubles du comportement (1 journée)
- organiser des activités inclusives au centre (1 journée)
- organiser des sorties accessibles à tous (1 journée)
- accompagnement personnalisé (2 jours)

Les centres de loisirs peuvent s'inscrire sur les différents modules proposés [via le formulaire d'inscription proposé](#) par le Parih du Var. Après avoir complété le formulaire, le Parih recontacte le gestionnaire Alsh.

Les jours de formation sont entièrement pris en charge et se déroulent sur des créneaux de 6h à 8h.

NOUVEAUTÉ

Pour 2025/2026, le gestionnaire de centre de loisirs pourra demander que la journée soit dispensée en deux demi-journées.

Appel à projets Petite Enfance : bilan des lauréats de l'année 2024



La Caf du Var dresse le bilan de l'Appel à projets "Petite Enfance" 2024, qui a permis de soutenir **65 projets** pour un montant total de **267 034 €**.

Des initiatives variées autour de thématiques essentielles :

- Développement durable
- Éveil culturel et artistique
- Labélisation
- Parentalité
- Qualité d'accueil

Un impact significatif sur le territoire :

- 15 903 enfants de moins de 6 ans concernés (soit 27,6 % des enfants allocataires CAF/MSA en 2023)
- 4 738 parents impliqués dans les actions soutenues
- 2 536 professionnels de crèches engagés
- 604 assistants maternels (soit 24 % des assistants maternels en activité) accompagnés

Les projets ont été portés par des crèches PSU, des Relais Petite Enfance (RPE), des Maisons d'assistantes maternelles (MAM) et des acteurs départementaux.

Pour découvrir les lauréats et leurs projets, rendez sur [la page dédiée sur le nouveau site partenaires](#).

Formations Petite Enfance 2025 : programmes et inscriptions

En 2025, la Caf du Var vous propose un programme de formations gratuites pour accompagner les professionnels de la petite enfance dans leur montée en compétences. Ces formations, animées par des experts de la MSA et d'Advizi, sont accessibles en présentiel et en distanciel.



En présentiel

- "Accueillir un enfant en situation de handicap de 0-3 ans"

Durée : 2 jours

Cibles : personnel des Eaje Psu, Micro-crèche Paje, Laep, Rpe, assistants maternels

- "Réforme de la PSU et suivi de l'activité"

Durée : 2 jours

Cibles : coordinateurs, personnel de direction et relais de direction des Eaje Psu

- "Réussir l'accueil occasionnel"

Durée : 1 jour

Cibles : coordinateurs, personnel de direction et relais de direction des Eaje Psu

- "Gestion de projets et intelligence collective"

Durée : 2 jours

Cibles : Directeurs, Directeurs adjoint et/ou personnels assurant la continuité de Direction, en Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) PSU et en micro-crèches PAJE ; animateurs de Relais Petite Enfance (RPE)

- "Les réglementations d'une MAM"

Durée : 2 jours

Cibles : animateurs de Rpe

- "Travailler en MAM"

Durée : 2 jours

Cibles : assistants maternels exerçant en MAM



En distanciel

- Analyse de la pratique professionnelle des assistants maternels exerçant en MAM
- Analyse de la pratique professionnelle à destination des personnels en fonction de direction (Eaje Psu / Micro-crèche Paje)
- Analyse de la pratique professionnelle à destination des animateurs de Rpe (3 sessions de 2h par groupe)

Pour découvrir les différents programmes et vous inscrire, rendez-vous [ICI](#).



Convention de subvention : évolution du portail Mon Compte Partenaire AFAS

Dans le cadre de l'amélioration continue de notre système d'information, la Caf du Var modernise la gestion des subventions. À partir de 2025, une partie du traitement des subventions se fera directement via le Portail Mon Compte Partenaires.

Quelles conséquences ?

En raison de la mise en place progressive de ce nouvel outil, les premières fonctionnalités seront opérationnelles fin avril 2025. Cela implique que :

- ▶ Aucune notification ni convention de subvention de fonctionnement 2025 (issues d'un Appel à Projet ou de la campagne généraliste) ne pourra être envoyée avant mai 2025.
- ▶ Aucun acompte ne pourra être versé avant cette date.

Vos Conseillères de Territoire restent mobilisées pour répondre à vos questions sur l'avancement et le vote de votre projet. En cas de difficulté financière significative liée à ce décalage, n'hésitez pas à les contacter pour nous faire part de votre situation.

Pensez à transmettre votre bilan 2024

Si vous reconduisez une action en 2025, il est essentiel de transmettre votre bilan d'activité 2024 via le portail Démarches Simplifiées au plus vite. Cette analyse peut permettre le versement du solde de votre subvention votée en 2024.

NOUVEAUTÉ

La date limite de transmission des bilans est avancée au 30 juin N+1. Passé ce délai, et sans transmission des justificatifs, la Caf ne sera plus engagée vis-à-vis de la subvention octroyée l'année précédente.



AFAS Mon Compte Partenaire : notifications de subvention, de paiement, et d'indu mises en ligne et téléchargeables

Depuis 2024, le service Afas vous propose les fonctionnalités suivantes :

1. Pour permettre à tous les profils (Fournisseur de données d'activité, Fournisseur de données financières, Approbateur) **de suivre les subventions allouées par la Caf aux équipements du gestionnaire :**

- ▶ Les notifications de subvention sont mises à disposition et sont téléchargeables sur Afas dans l'onglet "Mes déclarations" pour toutes les déclarations à l'état "Validée Caf".

2. Pour permettre à l'approbateur de suivre les paiements de tous les équipements du gestionnaire :

- ▶ Un nouvel onglet "Mes paiements" est créé avec la liste des paiements effectués par la Caf.
- ▶ Les notifications de paiement sont mises à disposition et sont téléchargeables.
- ▶ Il est possible d'exporter le fichier de suivi des paiements aux formats Csv et Pdf.

3. Pour permettre à l'approbateur de suivre les indus de tous les équipements du gestionnaire :

- ▶ Un nouvel onglet "Mes indus" est créé, avec la liste des indus du gestionnaire.
- ▶ Les notifications d'indu sont mises à disposition et sont téléchargeables.
- ▶ Il est possible d'exporter le fichier de suivi des indus aux formats Csv et Pdf.



A savoir : La notification de paiement est envoyée systématiquement et uniquement au gestionnaire. Si vous êtes un gestionnaire public, il vous appartient alors de transmettre la notification de paiement à votre trésorerie afin de l'informer des montants versés par équipement concerné et par nature d'aide.

2 avril : journée mondiale de l'autisme, avec la CPAM du Var



Aussi appelé TSA, le trouble du spectre de l'autisme, c'est un trouble neurodéveloppemental qui affecte principalement la manière dont une personne perçoit le monde et interagit avec les autres. Il se manifeste de manière différente chez chaque individu, avec des symptômes et des niveaux de gravité variables. Ce trouble peut influencer la communication, les comportements sociaux et les intérêts, et il est souvent observé dès les premières années de la vie.

Quelques caractéristiques communes du TSA :

- Difficultés de communication sociale : Problèmes à comprendre ou utiliser les gestes, les expressions faciales et à interagir avec les autres.
- Comportements répétitifs : Mouvements, paroles ou routines répétitives.
- Centres d'intérêt restreints et intenses : Intérêts très spécifiques et approfondis pour certains sujets.
- Sensibilités sensorielles accrues : Sensibilité excessive aux bruits, lumières, textures ou autres stimulations sensorielles.

L'autisme est souvent diagnostiqué tôt, ce qui permet de mettre en place des interventions adaptées pour améliorer la qualité de vie et l'intégration sociale. Avec un bon accompagnement, les personnes autistes peuvent mener une vie épanouie, mais chaque individu ayant des besoins et des talents uniques, une approche personnalisée est essentielle. L'autisme est un trouble complexe, varié et chaque personne autiste présente des forces et des défis différents.



Pour montrer votre soutien à l'autisme et votre engagement en faveur de l'inclusion, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Var (CPAM du Var) **vous invite à porter du bleu le 2 avril, à l'occasion de la journée mondiale de sensibilisation.**

Partagez votre engagement et envoyez-nous vos photos **#tousenbleu** à l'adresse :

prevention.cpam-var@assurance-maladie.fr



**Le nouveau site dédié
aux partenaires de la Caf du Var
www.caf83-partenaires.fr**